



**HAL**  
open science

## Des confins aux villes-frontières : l'innovation à la marge. Recherches menées à Strasbourg

Jean-Luc Piermay

► **To cite this version:**

Jean-Luc Piermay. Des confins aux villes-frontières : l'innovation à la marge. Recherches menées à Strasbourg. Rencontres scientifiques franco-Sud-Africaines de l'innovation territoriale, Jan 2002, Grenoble - Avignon, France. pp.9. halshs-00749703

**HAL Id: halshs-00749703**

**<https://shs.hal.science/halshs-00749703>**

Submitted on 8 Nov 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Colloque Recompositions territoriales, confronter et innover, Territorial restructurings, comparisons and innovations. Proceedings of the French-South African meeting on territorial innovation. Actes des Rencontres franco-sud-africaines de l'innovation territoriale janvier 2002**

***Partie II Villes secondaires, confins et métropoles : l'innovation au cœur ou à la périphérie ?***

**Jean-Luc PIERMAY (Université Louis Pasteur) :**

***Des confins aux villes-frontières :***

***l'innovation à la marge. Recherches menées à Strasbourg***

## **Des confins aux villes-frontières : l'innovation à la marge** **Recherches menées à Strasbourg**

**Jean-Luc PIERMAY**, Professeur, Université Louis Pasteur, Image et Ville,  
[jlpi@lorraine.u-strasbg.fr](mailto:jlpi@lorraine.u-strasbg.fr)

Texte de l’intervention au cours de la table ronde « les confins du handicap à l’innovation ? » tenue en janvier 2002 dans le cadre des « Rencontres scientifiques franco-sud africaines de l’innovation territoriale »

L'objectif de cette communication est de relater une expérience collective de recherche entreprise à Strasbourg, sur le thème de la frontière, de la ville et de l'invention de celle-ci. Tout a commencé, il y a cinq ans, par la rencontre de géographes ayant mené jusque-là des expériences de recherche distinctes, sur les réseaux de villes, le commerce, les frontières et la gestion urbaine, dans des régions aussi différentes que la France de l'est et les pays rhénans d'une part, l'Afrique sud-saharienne de l'autre. Pour pouvoir travailler ensemble, un travail préalable sur les concepts a été rapidement considéré comme nécessaire ; bien que les chercheurs réunis fussent tous géographes, l'utilisation des mots présentait de grands décalages de sens, qui s'expliquaient tant par la diversité des réalités appréhendées que par les traditions universitaires qui se sont mises en place sur le temps long sur ces terrains et qui ont fini par les investir. Deux ans furent nécessaires pour se comprendre sur le seul concept de frontière et pour l'approfondir ! Ce travail commencé entre géographes s'annonçait comme un véritable travail pluridisciplinaire. De fait, après un colloque tenu en 1999 sur le thème "Images de villes-frontières", un nouveau programme de recherche a été initié sous les auspices de la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme d'Alsace. Ce programme, qui réunit géographes, historiens, sociologues et psychologues, est intitulé "Les frontières de la ville européenne : des révélateurs de mutation et d'invention urbaines", la "ville européenne" étant considérée dans ses interactions avec d'autres villes du monde, notamment africaines. Il s'agit donc de repérer les situations bloquées et sans issues auxquelles se heurtent les sociétés et les villes, ainsi que les solutions qu'elles inventent pour en sortir, avec l'hypothèse que ces impasses ou ces blocages se présentent comme de possibles catalyseurs des inventions et donc du changement urbains<sup>1</sup>.

Le point de départ de cette démarche de recherche, l'examen de la notion de frontière, peut paraître étonnant, dans la mesure où la définition qu'en donne un dictionnaire de base comme le Petit Robert ("limite du territoire d'un État") est d'une grande limpidité. Cette expression ne peut guère prêter à discussion, puisque l'État est défini en droit international de manière stricte ainsi que son territoire, et puisque la notion de "limite" suppose l'existence d'une ligne qui, si elle n'est pas toujours transcrite précisément sur le terrain, peut amener à des discussions passionnantes et cruciales en matière de géopolitique mais certainement pas en termes conceptuels. Pourtant, il est vite apparu que, si nous voulions parler un langage commun, la frontière ne pouvait être prise que comme une construction sociale, révélatrice d'une certaine réalité sociale. C'était inscrire dans la démarche une relativité fondamentale, là où le caractère normatif de la frontière semble ne laisser la place qu'à de l'absolu. La première raison est que, plus que toute autre, la notion de frontière gagne à être considérée de deux côtés et non d'un

---

<sup>1</sup> Jean-Luc Piermay, Christiane Arbaret-Schulz, 2000 : *Les frontières de la ville européenne : des révélateurs de mutation et d'invention urbaines*. Maison Interuniversitaire des Sciences de l'homme d'Alsace, Strasbourg, 33 p.

seul ! Ainsi, la frontière franco-allemande ne suscite pas les mêmes perceptions, et donc n'induit pas les mêmes représentations, du côté d'un État unitaire modelé depuis longtemps par le centralisme et par une souveraineté exclusive, et du côté d'un État fédéral composé d'États fédérés (les Länder) qui, chacun, revendique une part de souveraineté. L'apport de la linguistique est ici d'un intérêt considérable, puisque les mots traduisent une construction sociale édiflée sur le long terme. De ce point de vue, la langue anglaise montre des décalages de sens importants par rapport au français, entre les trois "équivalents" du mot "frontière", "boundary" (qui correspond à toute limite), "border" (frontière d'État) et "frontier" (le "front pionnier" voire au-delà dans le sens métaphorique employé notamment par le président Kennedy du "défi" qui permet à un groupe de se projeter dans l'avenir).

Une deuxième raison pousse à la prise en compte de la relativité dans l'appréhension du concept de "frontière". Comme toute construction sociale, la notion de frontière est une construction vivante évoluant dans le temps. Les études réalisées sur l'époque charnière des XVIIe et XVIIIe siècles montrent que la conception française actuelle de la frontière, dite "westphalienne", est née dans le cadre d'un État absolutiste, jaloux de son pouvoir et de son identité<sup>2</sup>. Pour autant, la notion même de "frontière" est antérieure. En l'absence de maîtrise de techniques cartographiques efficaces et donc de délimitations précises de terrain, elle se cristallisait dans un espace privilégié, la ville située au front d'une souveraineté, la "ville-frontière", lieu clos, lieu de garnison et point d'appui du pouvoir. De la même manière que la notion de frontière a connu des évolutions avant de se stabiliser pour une période de plus de deux siècles, de même de nouvelles conditions géopolitiques, techniques, économiques et sociales seraient susceptibles de faire évoluer de nouveau la conception actuelle de la frontière.

Or, il semble bien que cette hypothèse se réalise actuellement. La prégnance de la frontière d'État tend à s'estomper dans un processus multiforme de relativisation de l'État, lui-même favorisé par la multiplication des connexions et des échanges lié au développement de réseaux techniques qui permettent de contourner les cadres étatiques les plus rigides. L'effacement des frontières européennes du fait d'un abandon volontaire de souveraineté par les États n'est qu'une manifestation particulière parmi d'autres d'un processus beaucoup plus vaste, d'une mondialisation qui, en s'accélégrant et en brouillant les cartes du jeu des échelles, oblige à des recompositions de toutes natures. La relativisation de l'État, c'est aussi l'affirmation à l'échelle quasi mondiale d'autres acteurs territorialisés, émergeant dans le contexte de décentralisations qui apparaissent elles-mêmes comme une réponse à la mondialisation. De cette relativisation de l'État, il résulte inévitablement une relativisation des objets liés à l'État, dont la frontière, que l'on voit donc parfois s'effacer là où on la croyait présente de manière intangible. Mais cet effacement (relatif) de la frontière d'État ne signifie en rien la disparition de l'objet "frontière", comme si celui-ci réapparaissait là où on ne l'attendait pas, mais toujours en des lieux signifiants de la structuration sociale et politique :

- dans les lieux de rupture sociale et politique, là où, à l'intérieur même des États, les manières de gérer et les sentiments d'appartenance connaissent des différentiels importants. C'est tout le problème des villes d'*apartheid* ou des quartiers difficiles des banlieues françaises, y compris dans les tentatives pour recoudre les territoires qui,

---

<sup>2</sup> Daniel Nordman, 1998 : *Frontières de France. De l'espace au territoire, XVI-XIX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Gallimard, 644 p.

Catherine Clemens-Denys, à paraître : *Construction et image de la frontière entre les Pays-Bas et la France : une réflexion historique sur la relation entre la frontière et la ville frontalière*. In : Bernard Reitel, Jean-Pierre Renard, Patricia Zander, Jean-Luc Piermay, à paraître : *Villes et frontières*. Anthropos, collection Villes, Paris.

sous couvert de discrimination positive, différencient les territoires et parfois les stigmatisent.

- dans les réseaux eux-mêmes, et notamment dans les "terminaux" qui donnent accès aux réseaux aériens ou de télécommunications, ce qui finit par donner à la frontière un aspect ubiquiste et oblige de grandes institutions spécialisées dans la gestion de la frontière comme la douane à être présentes partout sur le territoire.
- à l'intérieur même de la société, entre ceux qui ont accès et ceux qui n'ont pas accès aux réseaux.
- de manière forte et récurrente, c'est la thèse du groupe strasbourgeois sur laquelle je n'insisterai pas, dans les villes, qui semblent d'étranges attracteurs de frontières<sup>3</sup>.

Le deuxième volet de la réflexion conceptuelle du groupe tourne autour de la notion d'invention, pour laquelle nous utilisons largement les travaux du philosophe Abraham Moles et du sociologue Yves Barel. La notion de "paradoxe" développée par ce dernier, sorte de double contrainte correspond au fait, pour un acteur, d'être confronté à une contradiction qu'il ne peut ni supprimer ni dépasser, en fait à deux logiques se situant sur des plans différents, logiques inconciliables mais qu'il est obligé de faire cohabiter, dans une tension dynamique qui est le moteur de la reproduction et du changement. L'idée fondamentale est que c'est dans les situations bloquées, sans issue que l'on est contraint à l'innovation, à l'invention. Mais ces inventions, faites sous l'emprise de la nécessité ou de l'urgence, ne doivent pas être prises comme de grandes découvertes, mais plutôt comme des assemblages souvent baroques d'éléments venus d'ici et d'ailleurs, alliages complexes d'ancien et de neuf, dans lesquels l'innovation correspond moins aux éléments du tout qu'à l'assemblage lui-même qui se fait sous le signe du bricolage et de l'entre-deux. Donc, selon cette hypothèse, l'invention se ferait bien aux frontières, mais aux frontières pleines. En effet, comme le dit Michel Marié, pour qu'il y ait interactions, il faut qu'il y ait de la résistance<sup>4</sup>. Mais les blocages ne sont pas seulement liés à la frontière géographique. D'où la volonté de dépasser "géographismes", sorte de fétichisme du spatial, comme "sociologismes", pour que la réflexion prenne toute son ampleur. Cette volonté se double en ce qui me concerne d'une volonté de dépasser les "africanismes", car les phénomènes et les processus étudiés par les africanistes débordent souvent de l'Afrique, même s'ils prennent localement des formes spécifiques et engagent un contexte mondialisé. C'est pourquoi le programme développé à Strasbourg a pour ambition de mettre en résonance deux terrains très différents, pays rhénans et Afrique sud-saharienne, aujourd'hui le Sénégal, après la Namibie. D'où ces quelques notes, tirées des expériences de recherche menées actuellement dans ce cadre.

### S'il y a invention aux frontières de l'État, ce n'est pas toujours lié à l'existence de la frontière d'État

La ville de Strasbourg elle-même constitue sur cette question un magnifique terrain d'expériences. C'est ainsi que deux recherches aux objets et aux conclusions très différents ont été menés sur le même secteur du port rhénan, deuxième port fluvial de France.

Le quartier du Port du Rhin est un petit quartier résidentiel de 1500 habitants, très isolé dans l'ensemble urbain car entièrement enclavé à l'intérieur de l'emprise portuaire. 1300 mètres de terrains industriels, d'entrepôts et d'infrastructures portuaires le séparent des premières maisons du reste de la commune de Strasbourg, à laquelle il appartient, tandis que 400 mètres

---

<sup>3</sup> Bernard Reitel, Jean-Pierre Renard, Patricia Zander, Jean-Luc Piermay, à paraître : Villes et frontières. Anthropos, collection Villes, Paris.

<sup>4</sup> Michel Marié, : *Faut-il réinventer la dialectique ?*, Revue Géographique de Lyon.

comprenant notamment la traversée du Rhin sont nécessaires pour parvenir à la ville allemande de Kehl. Ce petit quartier est constitué entièrement d'un habitat social qui en fait, malgré sa petite taille, un des quartiers difficiles de la ville. La recherche a porté sur les représentations de l'espace des habitants de ce quartier<sup>5</sup>. Elle a mis en évidence un faisceau de frontières d'autant plus nombreuses et d'autant plus efficaces dans la fragmentation de l'espace vécu que la marginalisation économique et la pauvreté conduisent à une appropriation exacerbée du territoire, élément résiduel du patrimoine quand le reste s'est évanoui<sup>6</sup>. Une première frontière profondément ressentie est celle qui sépare le quartier du reste de la ville, particulièrement accusée la nuit, et symbolisée par le panneau "Bienvenue à Strasbourg" destiné aux touristes venant d'Allemagne, panneau situé à la sortie du quartier, comme si ce dernier était exclu de sa commune d'appartenance. Mais les frontières dont on parle le plus sont des barrières quasiment invisibles au visiteur de passage. Ces frontières séparent à l'intérieur même du quartier d'abord les immeubles des deux bailleurs sociaux (dont les politiques en matière de sélection des locataires ne sont pas identiques), ensuite les cours des immeubles (que se réservent des groupes distincts de jeunes), enfin le quartier à l'école du quartier, lieu dont la présence suscite à l'évidence de nombreuses frustrations. Peu de cas est fait de la frontière internationale pourtant contiguë et, s'il y a réappropriation de l'espace et de la ville, ce n'est pas la frontière internationale qui joue le rôle premier de blocage incitant au dépassement. Tout juste peut-on relever de ce point de vue une forme de vol à la tire, dénommé localement "le coup de sirocco", qui se fait aux dépens de touristes automobilistes inattentifs qui, venant d'Allemagne et empruntant la RN4 qui longe le quartier, se font dévaliser lors de leur arrêt au feu rouge.

Dans un contraste saisissant avec l'exemple précédent, la frontière internationale stimule dans le même secteur des innovations importantes au Port Autonome de Strasbourg, organisme dont l'inscription spatiale a été étudiée par Patricia Zander<sup>7</sup>. Au sein de cette structure juridique, qui fait habituellement l'objet d'un fort contrôle étatique, la municipalité de Strasbourg a réussi à se tailler une place importante, arguant de l'histoire particulière de la Région et des investissements qu'elle-même avait réalisés dans le port sous le régime allemand, avant la première guerre mondiale. Cet héritage lui assure l'égalité de voix avec l'État dans le Conseil d'Administration. Autre originalité, en 1990, à l'occasion du traité de Moscou qui fait office de règlement de la seconde guerre mondiale, le Land allemand de Bade-Wurtemberg a obtenu des sièges au Conseil d'Administration du Port Autonome de Strasbourg, en contrepartie des sièges que les Français détiennent depuis 1945 dans le Conseil d'Administration de l'organisme gestionnaire du port allemand de Kehl. La frontière d'État a facilité une véritable interpénétration gestionnaire, qui se combine d'ailleurs avec le maintien jaloux de la spécificité économique de chacun des deux ports et avec une faible coopération entre les deux organismes. Ainsi, les arrangements gestionnaires apparaissent comme une instrumentalisation de la frontière permettant de renforcer l'autonomie<sup>8</sup> des acteurs dans leurs espaces nationaux respectifs. Le cas est loin d'être unique, il relève de la gestion du paradoxe<sup>9</sup>

---

<sup>5</sup> Frédéric Durand, 2000 : Le quartier du Port du Rhin. Mémoire de maîtrise de Géographie. Université Louis Pasteur.

<sup>6</sup> Catherine Sélimanovski : Espaces et précarité : les apories de l'inscription spatiale de la pauvreté et de l'exclusion dans le Bas-Rhin (France). Thèse de l'Université Louis Pasteur, en cours.

Sur les rapports entre territoire et patrimoine, voir : Yves Barel, 1984 : La société du vide. Paris, Seuil, 271 p.

<sup>7</sup> Patricia Zander, à paraître : *Les compromis nés des frontières dans la ville : les ports de Strasbourg et de Kehl*. In : Villes et frontières. Anthropos, collection Villes, Paris.

<sup>8</sup> Sur la notion d'"autonomie", voir : Yves Barel, 1981 : *Communication paradoxale et reproduction sociale*. Colloque sur la théorie de la communication. Universidad Internacional Menendez Pelayo, Santander, 33 p.

<sup>9</sup> Sur la notion de "paradoxe" : Yves Barel, 1989 : Le paradoxe et le système. Essai sur le fantastique social. Presses Universitaires, Grenoble, 332 p.

que constitue la nécessaire quête de l'autonomie dans un contexte globalisé duquel on ne peut s'extraire. Il peut être retrouvé dans l'exemple du Land allemand de Sarre, qui joue des liens particuliers qu'il entretient avec la Lorraine et avec la France, en aucun cas pour sortir de l'ensemble allemand mais pour ménager au sein de l'Allemagne son statut d'État fédéré<sup>10</sup>.

La frontière internationale, même pleine, n'induit nullement en elle-même une quelconque innovation ou invention. La proximité de l'Allemagne est loin de générer de manière systématique un flux d'emprunts dans la gestion urbaine strasbourgeoise. Pour un projet de "tram-train", dont les deux villes alsaciennes de Strasbourg et de Mulhouse ont pris l'exemple dans la ville proche de Karlsruhe, que de non-communications liées notamment à la différence de langues et de systèmes réglementaires ! Lorsque l'on parle d'invention aux frontières, il faut considérer que ce sont des acteurs qui instrumentalisent la frontière dans le cadre de représentations, d'intérêts et de stratégies qui sont les leurs, avec la particularité que les enjeux spécifiques de la frontière pleine peuvent constituer un stimulant, d'ailleurs synergique ou conflictuel selon les cas, à l'interaction d'acteurs particulièrement nombreux et de niveaux divers.

#### Si les frontières d'État suscitent de l'invention, cela ne se traduit pas toujours aux frontières des États

Ici, les exemples sont innombrables, simple conséquence du fait que les lieux de la frontière d'État ne sont pas nécessairement ceux où se porte l'investissement économique ou social, et que ces frontières terrestres ne sont même plus les nécessaires portes d'entrée des pays. Beaucoup plus que les frontières d'État elles-mêmes, ces lieux de l'investissement de même que les portes d'entrée des flux notamment aériens sont les villes, lieux d'enjeux majeurs d'aujourd'hui.

La thèse de Serigne Mansour Tall sur les réinvestissements immobiliers effectués à Dakar par les migrants internationaux sénégalais est explicite de ce point de vue<sup>11</sup>. Depuis les années 60, le Sénégal a développé une véritable tradition migratoire, tout d'abord en direction de la France et des pays africains francophones puis, au gré des expulsions et des restrictions imposées par les pays d'accueil, vers les autres pays d'Afrique, l'Italie, l'Espagne et les États-Unis. Le pays a été inégalement touché par ces migrations. Ainsi, la vieille région d'émigration de la vallée du fleuve Sénégal, dont les fils se dirigeaient de manière préférentielle vers la France, est-elle désormais dépassée par l'ancien bassin arachidier (centre ouest du pays) dont les choix sont plutôt italiens. De ces migrations dont le but est le transfert d'argent au Sénégal, les retombées ne sont destinées au village et aux villes de la région d'origine que dans des proportions limitées. Les grandes villes, Dakar la capitale et Touba la ville sainte de la confrérie mouride, recueillent l'essentiel des investissements, ceux-ci contribuant à une transformation en profondeur des espaces urbains. L'investissement immobilier, notamment, est stimulé. De nouvelles manières de construire sont adoptées ; des immeubles ayant jusqu'à quatre niveaux remplacent les anciennes maisons à simples rez-de-chaussée. Des éléments esthétiques et architecturaux témoignant de l'influence des pays d'émigration sont introduits : loggias et colonnettes apportent un petit air d'Italie, tandis que les carreaux tapissent les façades des immeubles les mieux finis. Dans cet exemple, la frontière est omniprésente, mais aussi l'insertion syncrétique des apports de l'étranger et

---

<sup>10</sup> Christiane Arbaret, 1994 : Un réseau de frontières en Sarre-Lorraine-Luxembourg. Communication au Colloque AFCET, Paris, Palais du Luxembourg, 20-21 décembre 1994.

<sup>11</sup> Serigne Mansour Tall, 2000 : Les investissements immobiliers des migrants internationaux à Dakar (Sénégal). Thèse de l'Université Louis Pasteur.

d'éléments de permanence, dans des stratégies mises en œuvre par des acteurs locaux et dans des objets qui s'enracinent dans le local. Mais l'inscription spatiale de la migration internationale se fait essentiellement dans la grande ville.

Un autre exemple probant est donné par une autre thèse, celle de Karine Bennafla sur la restructuration des espaces frontaliers en Afrique centrale, et tout particulièrement au Cameroun<sup>12</sup>. Malgré l'effervescence commerciale qui règne aux frontières de ce pays, comme aux frontières de nombreux pays africains, ce ne sont pas les agglomérations situées à la frontière qui en profitent de manière déterminante. Celles-ci, gros marchés hebdomadaires ou quotidiens, ne sont que des lieux de transactions où l'on se contente de construire en matériaux précaires et qui sont voués eux-mêmes à une existence précaire, jusqu'à ce qu'une autre localité, mieux positionnée en fonction des critères du moment, la concurrence et la ruine. En revanche, les lieux qui bénéficient réellement et durablement de cette effervescence frontalière sont des villes de l'intérieur, la capitale (Yaoundé), le grand port (Douala) et, particularité camerounaise, des villes secondaires importantes investies par une bourgeoisie d'affaires comme Garoua. Ces localités, que l'auteur qualifie délibérément de "villes-frontières" alors que rien ne les contraint à être situées sur la frontière, sont les lieux de résidence des grands commerçants, le lieu de leurs affaires et celui de leurs investissements. Ils nous rappellent qu'il ne faut pas confondre frontières et localisation des effets de frontières.

Un avantage, malgré tout, à la frontière d'État, ou plutôt à l'expérience frontalière sur la longue durée

Il ne faut pourtant pas banaliser trop vite la frontière d'État, si prégnante par l'expérience de la différence, forte et longtemps douloureuse, qu'elle a suscitée. C'est une expérience de la complexité, du changement, de l'adaptation à des contraintes multiples et peu maîtrisables qui a peut-être été acquise à la frontière de l'État. "Ces héritages d'un passé difficile ne deviennent-ils pas aujourd'hui autant d'atouts et de savoir-faire, pour aborder un futur (européen) que l'on pressent incertain, mobile et risqué et qui mobilise toutes ses stratégies sociales en faveur d'un développement de flexibilités de toutes natures, d'adaptabilités aux situations les plus variées, les plus inattendues et les plus changeantes, en faveur aussi d'une hybridation et d'un métissage des économies et par suite des rôles sociaux ou des cultures ?"<sup>13</sup>

Dans l'espace rhénan, plus que tout autre ville, Luxembourg incarne cette capacité de capitaliser l'expérience frontalière et de la réinvestir<sup>14</sup>. Petite capitale du plus petit pays de l'Union européenne, Luxembourg-ville bénéficie d'une influence qui dépasse largement sa taille réduite. Sans doute ce rôle n'est-il pas sans rapport avec l'obligation quasi vitale qu'eut dans l'histoire ce petit pays (pauvre, au départ) de s'ouvrir sur l'étranger voisin, de composer avec des voisins trop gros et trop puissants, de jouer en permanence un jeu de balance entre eux. Une culture de la marge et de l'entre-deux en a résulté ; la culture est devenue ressource, fortifiant la nécessaire "autonomie" interne, contribuant à créer un véritable savoir-faire, qui a permis à Luxembourg d'être européenne avant la lettre, de se lancer avant les autres dans de véritables aventures transfrontalières qui ne ressortaient plus de relations de proximité mais qui mettaient désormais en cause le vaste monde. Ce furent l'accueil d'entreprises américaines

---

<sup>12</sup> Karine Bennafla, 2000 : *Les espaces frontaliers en Afrique centrale*. Thèse de l'Université Louis Pasteur. Karine Bennafla, à paraître : *Villes frontalières et villes-frontières en Afrique centrale*. In : *Villes et frontières*. Anthropos, collection Villes, Paris.

<sup>13</sup> Christiane Arbaret, 1993 : *Aux marges, quel centre ? Luxembourg, images d'un avenir au-delà de l'Europe*. Revue Géographique de l'Est, 3, pp. 219-231.

<sup>14</sup> Christiane Arbaret, op. cit.



dès la fin de la seconde guerre mondiale, le développement de la place financière, l'aventure des médias puis celle des satellites de communication. Profondément européenne et située au centre de l'Europe, c'est pourtant sur ses marges, les siennes mais aussi celles de l'Europe et du monde, que Luxembourg a fondé sa capacité de rebondir et de se reconvertir, exploitant les différences, même minimales, qui s'offraient à elle, différences réglementaires, différences de cultures, différences de temporalités en étant toujours en avance : toujours des marges !

C'est ainsi que la marginalité de Luxembourg finit par "circuler dans tout le corps social", résultat d'une expérience frontalière obligée vécue sur le long terme. Sans doute cette expérience est-elle exceptionnelle, sans doute la frontière d'État a-t-elle permis jusqu'ici, plus qu'une autre, la capitalisation des expériences. Mais, avec les mutations de la notion de frontière qui semblent se dessiner aujourd'hui, ne va-t-on pas vers une "marginalisation généralisée"<sup>15</sup>, qui ne se limiterait pas à la frontière d'État et qui serait la caractéristique d'un monde flexible où rien ne serait acquis pour le temps long ?

#### De nouvelles frontières de la société, avec de véritables effets de frontières

Loin d'être un simple objet spatial, la frontière engage en effet le tout social. Fondamentalement, elle engage le politique, c'est-à-dire tout ce qui structure la société, tant dans les modes de gestion que dans les représentations. En ce sens, elle est limite d'un "territoire". Mais ce serait une erreur de lier mécaniquement le social et le spatial.

Ainsi, les travaux de Catherine Sélimanovski sur la pauvreté à Strasbourg<sup>16</sup> mettent à jour chez ces populations défavorisées une véritable territorialité du repli, qui se traduit par des représentations d'appartenance et de délimitations spatiales tellement fortes que l'on ne peut que parler de "frontières". Dans le quartier de la Meinau, la rue Schulmeister entre les deux ensembles de la Canardière, dans le quartier du Port du Rhin la rue Migneret, séparent toutes deux des blocs gérés par des bailleurs sociaux différents et habités par des populations dont les résidents perçoivent parfaitement les différences tout en les exagérant dans leurs représentations.

Dans un tout autre contexte, la ville de Touba, ville sainte de la confrérie mouride et localité passée en quarante années de la taille d'un village à celle de la deuxième agglomération du Sénégal, focalise de véritables frontières<sup>17</sup>. La réputation de sainteté de la ville et la légitimité de l'encadrement maraboutique auprès de la population mouride sont si grandes que l'État a concédé à la ville un statut d'exterritorialité accordant à la ville de vivre sous les prescriptions du khalife général de la confrérie. Ce statut est-il de fait ou de droit ? La réponse est incertaine, mais c'est plutôt l'incertitude qui constitue la réponse, car le jeu persiste indéfiniment entre la confrérie et l'État, aucun d'eux ne souhaitant figer un rapport qui reste concurrentiel tout en étant complémentaire, conflictuel tout en étant partenarial. De même, ce statut n'est pas précisément délimité, mais se dilate au fur et à mesure de la croissance de l'agglomération. Certes, Mourides comme État donnent des explications et des interprétations, évidemment non accordables ; mais au-delà des péripéties de l'histoire événementielle enjolivée par sa réécriture, force est d'admettre que les rapports de forces jouent dans cette réalité toubienne un rôle déterminant. Pendant longtemps, en raison du statut spécial, la ville a vécu sans police, sans écoles non coraniques, sans administration civile, jusqu'à ce que, la

---

<sup>15</sup> Christiane Arbaret, op. cit., p. 228.

<sup>16</sup> Catherine Sélimanovski, op. cit.

<sup>17</sup> Cheikh Gueye, 1999 : L'organisation de l'espace dans une ville religieuse : Touba (Sénégal). Thèse de l'Université Louis Pasteur.

croissance de la ville et des problèmes de fonctionnement faisant loi comme dans toute ville, une présence étatique modeste fût acceptée. Ainsi, si la police contrôle désormais la route d'accès majeure, à l'entrée de la ville, ce ne sont pas les règles officielles de l'État sénégalais qu'elle fait respecter, mais les règles du khalifat, qui consistent par exemple à ne pas introduire dans la ville sainte alcool et cigarettes. L'État sénégalais joue ainsi profil bas, dans le dessein très stratégique de s'implanter, tout en jouant gros puisque le rôle moral du khalife général des Mourides est considérable dans le pays. À cette première frontière, frontière entre deux légitimités voire entre deux souverainetés avant d'être frontière spatialisée, s'en ajoutent d'autres, comme celle qui fait de Touba le haut lieu de la contrebande au Sénégal : en ce sens sans doute, première frontière du pays mais frontière située en son centre. Même si le politique d'État ne joue pas les premiers rôles, ces limites sont de véritables frontières, générant des différentiels, des jeux, des inégalités, des incertitudes, c'est-à-dire toutes les propriétés de la frontière. À Touba, une ville s'invente, lieu sacré selon le rêve du fondateur, ville religieuse selon les désirs de ses dirigeants, mais en fait une ville originale, dans laquelle la construction de la confrérie répond à la construction de l'État, sorte de synthèse complexe qui pourrait à l'avenir donner au Sénégal une part importante de son identité.

Telles sont quelques pistes suivies actuellement à Strasbourg dans les recherches sur les frontières. Elles tendent à montrer que quelque chose s'invente aux frontières, quelque chose qui intéresse les centres et qui les renouvelle. C'est là que, confrontés à la mondialisation, se réinventent l'État et la ville, comme dans le cas de la ville sénégalaise aujourd'hui, comme dans la construction européenne que les pays rhénans ont en partie vécue avant les autres et souvent avec plus d'enthousiasme. Encore faut-il définir précisément les "frontières" à partir desquelles les blocages obligent à l'invention. Or, l'inégalité des effets de frontières selon les individus et les groupes, selon les jeux, selon les compétences et les atouts des personnes et des lieux, selon les modalités de déplacement des choses ou des gens, etc., obligent à la prise en compte d'une société complexe, dans laquelle le spatial n'est qu'un élément parmi d'autres. Il a pourtant sa place parmi les autres, et sans aucun doute une place importante : spatialisée, matérialisée, une différence sociale acquiert une tout autre dimension ; elle peut être plus aisément représentée, dite, revendiquée, contestée, fondatrice de pouvoir ou à l'inverse de relégation. La responsabilité du géographe ne serait-elle pas de dire la place que l'espace occupe au sein du tout social ?